

DROIT DE REPONSE A L'ARTICLE PARU SUR SUD OUEST LE 3/02/2020

L'association « Environnement Patrimoine Bourg Eysines » EPBE communément appelée « sauvons le bourg » a été créée le 15 décembre 2014. Elle a pour objet la défense du patrimoine du bourg ancien.

A l'issue de son assemblée générale annuelle, EPBE a organisé un débat, entre les trois têtes de listes, les adhérents et le public sur des questions précises qui leur avaient été communiquées au préalable : la restauration et l'urbanisation du bourg.

On ne peut pas parler d'échec. Au contraire, un vrai débat a eu lieu c'est-à-dire des échanges respectueux au cours desquels s'expriment des points de vue divergents.

Madame C BOST est arrivée au milieu du débat, refusant dans un premier temps de prendre la parole, la laissant à sa première adjointe. Les trois têtes de liste et trois élus de la majorité municipale se sont exprimés très librement. La présidente a veillé à éviter tout dérapage pour garantir un débat démocratique.

EPBE n'est pas une « association d'opposition ». Elle ne dénonce, après une étude précise que les permis de construire contraires au PLU et qui portent atteinte au patrimoine autour des deux monuments historiques. En quoi défendre les intérêts d'Eysines et de ses habitants est-il agressif ?

Le permis de construire accordé à la société BOUYGUES le 16 septembre 2014 a d'abord été attaqué par sept riverains et non par EPBE qui n'existait pas à l'époque. Il était illégal. La société BOUYGUES a été contrainte de modifier le permis par deux fois, en 2016, pour régulariser les nombreuses illégalités. Ainsi, le recours a perdu de sa consistance.

Au moment des questions, posées de manière courtoise, par les adhérents aux trois têtes de listes, madame BOST a fait le choix de quitter la salle suivie de près par ses coéquipiers.

Monique GUEDON



Présidente de l'association EPBE

Le 3 février 2020